Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20191217-18-DE Date de télétransmission : 19/12/2019 Date de réception préfecture : 19/12/2019

> Département de Meurthe et Moselle Arrondissement de Nancy Canton de Val de Lorraine Sud

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège: Rue des 4 éléments - Pompey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

## Séance du 17 décembre 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 17 décembre 2019 à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président, après convocation légale adressée le 10 décembre 2019. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
Bouxières-aux-Dames	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
Champigneulles	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
Custines	MME HENRY – M. JULIEN
Faulx	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
Frouard	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
Lay-St-Christophe	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
Liverdun	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET
Malleloy	MME DOUGOUD
Marbache	M. MAXANT
Pompey	M. TROGRLIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY
Saizerais	M. HALLIER
Absents représentés	
Champigneulles	M. FELICANI à MME SCHREIBER
Pompey	M. KUHN à M. FALCETTA
Excusés	
Bouxières-aux-Dames	MME RASCAGNERES-GARCIA
Champigneulles	M. MARLIN – MME SCHWARZ
Custines	M. VERY
Frouard	MME DROUOT – MME FOUET
Liverdun	MME DILLMANN – M. KOCH
Millery	M. BERGEROT
Montenoy	M. POINT
Pompey	MME VILLEMIN

N°18 – DA du 17/12/2019 Rapporteur : MME HENRY

Convention de partenariat local pour l'accueil en crèche de familles suivies par les services du conseil départemental

Depuis plusieurs années, le Bassin de Pompey s'engage à faciliter l'accueil occasionnel social, c'est-à-dire faciliter l'accès aux crèches pour des enfants dont un besoin de socialisation a été diagnostiqué par des services sociaux. Le principal partenaire du Bassin de Pompey est le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle par l'intermédiaire de ses services de PMI et la Maison Des Solidarités de Pompey.

Afin de mieux coordonner cette mesure et d'assurer un suivi plus efficace des familles et des progrès des enfants, il est proposé de dédier une place aux enfants de plus de dix-huit mois à la crèche « archipel ».

Cette offre s'ajoute aux créneaux déjà proposés en fonction des disponibilités permettant de compléter des places partiellement occupées.

L'accueil social en crèche est également une priorité de la CNAF mise en œuvre par les collectivités locales afin de favoriser la mixité sociale et la socialisation dès le plus jeune âge.

Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20191217-18-DE

Date de télétransmission : 19/12/2019
Date de réception préfecture : 19/12/2019
Il est demandé d'autoriser le Président de la Communauté de Communes à signer la convention de partenariat définissant les modalités de l'accueil en crèche des enfants dont les familles sont suivies par les services du Conseil Départemental.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

## Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission des Services à la Population du 12 décembre 2019,
- Après avis favorable du Bureau Communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat local.

AUTORISE le Président à signer la convention, conformément au projet ci-joint.

## **VOTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président

Laurent TROGRLIC